

Réforme fiscale—Suite

- Exemptions personnelles—*Suite*
 Pour personnes mariées, remplacement par un crédit d'impôt, 37:27-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Personnes à faible revenu
- Familles, mesures proposées, etc., 166:13-4
 Familles monoparentales, problèmes, approche, 118:71-3
 Fardeau fiscal, répartition, 23:12-3
 Équilibre, rétablissement, 122:10, 14-5
 Fédération canadienne du travail, suggestions, 94:37-9
 Fédération canadienne de l'agriculture, position, propositions, etc., 47:4-7
 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, position, propositions, etc., 19:4-8
 Femmes et hommes, inégalités, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, document de discussion, publication, etc., 118:69-71, 76
 Finances, ministère, modèle de simulation, utilisation, etc., 23:13-4; 39:21
 Forêts, industrie
 Imposition, taux, représentation, 108:29-30
 Impôt spécial, application sur les sociétés exportatrices, Council of Forest Industries of British Columbia, suggestion, 108:27-8
- Formulaires
 Formule TD1, remplacement par une nouvelle formule, 100:4-5, 9, 18-20
 Simplification, 164:9-11; 165:14
- Frais de garde, déduction
 Alignement, 115:96
 Maintien, 70:11; 79:5, 19
 Versement à un régime de garde d'enfants, 37:29, 37-9, 41-5
 Comité canadien d'action sur le statut de la femme, proposition, 86:25, 38-9
- Gains en capital
 Biens agricoles admissibles
 Comité, recommandations, etc., 165:5-8
 Critère de cinq ans, proposition, etc., 165:7-9, 11
 Exploitation pendant deux ans et revenu brut supérieur à d'autres sources de revenus, règle, introduction, 165:9-11, 13-4
 «Biens détenus pendant une certaine période», notion, définition, etc., 80:21-5, 27-8
- Biens en immobilisation admissibles
 Traitement comme une catégorie d'amortissement distinct, proposition, etc., 165:16-9
 Vente, inclusion, 165:5-6
- Exemption de 500 000 \$
 Actifs immobiliers, constitution en société, 74:15-6
 Association des consommateurs du Canada, position, 121:8-14
 Citizens for Public Justice, position, 106:48-9
 Contingents agricoles, considération, 165:6, 16
 Coopératives de crédit, application, 121:46-9
 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, position, 87:21-2
 Immeubles locatifs, inclusion, 108:57-9, 63-5
 Nouvelles actions, application, 89:22-3
 Petites entreprises agricoles, abolition, 103:16-8
 Plafonnement au niveau de 100 000 \$, 40:13, 22-3, 32-6

Réforme fiscale—Suite

- Gains en capital—*Suite*
 Exemption de 500 000 \$—*Suite*
 Propriétaire exploitant, gains accumulés, application, 124:36-8
 Prospecteurs, application, 107:23-5
 Sociétés privées et ouvertes, actions, plafond, fixation sur le volume des ventes, 115:33-4
- Exemptions
 Abolition, 94:48, 52-5, 57-8; 103:16; 105:27; 121:8
 Actifs, vente, inclusion, etc., 80:11-2, 16-9, 34; 87:10-2; 88:6, 9-12; 97:38-9; 105:19; 115:28-9
 Actions accréditives, vente, inclusion, 111:21
 Contingents agricoles, admissibilité, 172:24-5
 Conversion en crédits d'impôt, 103:26-7
- Gains réels, imposition, Institute of Chartered Accountants of Alberta, proposition, etc., 112:48-50
- Imposition
 Abolition, 80:29
 À 100% et indexation, 74:19-22; 86:14; 93:19; 96:16-7; 97:40; 103:12-5; 112:49; 118:21; 119:16-7
 Au deux tiers et alignement avec le crédit d'impôt pour dividendes, 105:27-8, 50-1
 Comparaison avec d'autres pays, 96:16, 26, 28
 Gouvernement, attitude, 96:12, 14
 Groupe de travail, création, Canadian Organization of Small Business Inc., proposition, 88:10, 26-7
 Imposition, taux, répercussions, 37:16
 Indexation, 86:27-8; 88:6, 29; 105:49-50; 108:66
 Inflation, prise en considération, 80:26; 88:5-6
 Limite, établissement au deux tiers, Joint Securities Industry Committee on Tax Reform, proposition, etc., 89:4-6, 12, 14-7, 20, 22
 Petites entreprises familiales, exemption, 34:12-3
 Réexamen en 1990, Comité, rapport, recommandation, etc., 165:20-1
 Réformes précédentes, répercussions, 89:21-2
 Résidence principale, situation, 74:14; 80:9-10; 103:15-6
 Revenus, récupération, 34:10-2, 22, 25
 Taux inférieur aux dividendes, proposition, 119:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Gains en capital—Gains
- Voir aussi sous le titre susmentionné* Double taux forfaitaire, régime et États-Unis, réforme
- Gains s'apparentant à des revenus, imposition, 19:28-9
- Garderie, services
 Crédit d'impôt, application, 122:11
 Omission, raisons, etc., 118:74
Voir aussi sous le titre susmentionné Enfants—Prestations, système et Sociétés—Offrant
- Gouvernement
 Approche, 36:29, 35; 96:18
 Dépenses, intégration, 14:14
 Revenus supplémentaires, recherche, etc., 40:26
- Gouvernements, recettes, stabilité, interprétation, 40:8
- Handicapés
 Déduction
 Appareils médicaux et objets pour emploi, inclusion, 112:103-9
 Déficience physique, dépenses, crédit de 100%, application, 90:7-8, 11-7, 19-23; 112:101
 Emploi, dépenses, application, 90:8-9, 20-3